

# CARTE DE SÉJOUR « ÉTUDIANT » ET « VISITEUR » (CONJOINTS)

Cette liste s'applique uniquement aux catégories de personnes qui ne peuvent pas déposer une demande sur la plateforme nationale de la Direction Générale des Étrangers en France

**IMPORTANT :** Pour chaque document, apporter l'original et une photocopie.  
Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.

## Documents communs :

- Passeport en cours de validité, avec copie de la page identité
- Titre de séjour actuel : carte ou visa avec copie du premier et dernier tampon d'entrée dans l'espace Schengen
  - Si visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), fournir en plus : la preuve de sa validation en ligne (« Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour »)
  - Si Visa mention « étudiant-concours », fournir en plus : attestation de réussite et attestation de l'ambassade ou du consulat de France
- Formulaire « Fiche de renseignements » complété et signé
- Si vous êtes marié(e) : livret de famille ou acte de mariage
- 3 photos d'identité récentes faites en France (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)
- Un justificatif de domicile **daté de moins de 6 mois, et à votre nom :**

Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet ; attestation d'assurance habitation ; attestation de résidence universitaire ; contrat de bail de location (si daté de moins de 6 mois) ; quittance de loyer ; « Taxe d'habitation » (si datée de moins de 6 mois) ; attestation d'un hôtel (datée de moins d'un mois) et copie de la dernière facture.

Si vous êtes hébergé(e) :

- formulaire « Attestation d'hébergement » complété et signé par l'hébergeant
  - copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (pièce d'identité française/européenne ou titre de séjour français ; si carte de séjour l'adresse doit obligatoirement être à jour)
  - justificatif de domicile récent (moins de 6 mois) au nom de l'hébergeant
- Justificatif de ressources financières mensuelles au moins équivalentes à **615€** (options cumulables entre elles) : *Important : les attestations bancaires doivent indiquer le montant en euros ainsi qu'être tamponnées et signées.*
    - Option 1 : Attestation bancaire de solde de compte, datée de moins de moins d'un mois (ex : « synthèse des soldes » ou « relevé de situation client ») certifiant que vous possédez au moins 6150€
    - Option 2 : Formulaire « Attestation sur l'honneur de prise en charge » complété et signé par votre garant avec les documents indiqués sur le formulaire (parmi lesquels l'attestation bancaire justifiant la programmation de versements vers votre compte pour l'année universitaire)
    - Option 3 : Attestation de bourse récente précisant le montant en euros et la durée de la bourse.
    - Option 4 : Contrat de travail (contrat en alternance ou convention de stage compris) couvrant l'année en cours avec copies des 3 derniers bulletins de salaire

## Étudiants :

- Certificat de scolarité (ou lettre de pré-inscription de votre établissement d'accueil)
- Formulaire « Cursus scolaire » complété et signé
- Relevés de notes (sauf doctorants) et, si concerné, dernier diplôme obtenu en France

## Conjoints d'étudiants :

- Certificat de scolarité du conjoint
- Formulaire « Déclaration sur l'honneur de n'exercer aucune activité professionnelle » complété et signé